Informations de base

2006/0265(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Fonds européen agricole de garantie FEAGA: contrôles du financement par les États membres (abrog. règlement (CEE) n° 4045/89). Codification Abrogation 2011/0288(COD) **Subject** 3.10.13 Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, FEOGA et FEAGA	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
JURI Affaires juridiques	MAYER Hans-Peter (PPE-DE)	26/02/2007

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2869	2008-05-26

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Service juridique	BARROSO José Manuel

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2006	Publication de la proposition législative	COM(2006)0813	Résumé
18/01/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
11/04/2007	Vote en commission		Résumé
09/05/2007	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0168/2007	
19/06/2007	Décision du Parlement	T6-0254/2007	Résumé
19/06/2007	Résultat du vote au parlement		
26/05/2008	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
26/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		
03/06/2008	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/0265(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Abrogation 2011/0288(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/44198

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0168/2007	09/05/2007	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0254/2007	19/06/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2006)0813	19/12/2006	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 2008/0485
JO L 143 03.06.2008, p. 0001 Résumé

Fonds européen agricole de garantie FEAGA: contrôles du financement par les États membres (abrog. règlement (CEE) n° 4045/89). Codification

2006/0265(CNS) - 19/12/2006 - Document de base législatif

OBJECTIF: codification de la législation relative aux contrôles, par les États membres, des opérations faisant partie du système de financement par le Fonds européen agricole de garantie.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement 4045/89/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, relatif aux contrôles, par les États membres, des opérations faisant partie du système de financement par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section «garantie», et abrogeant la directive 77/435/CEE. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Fonds européen agricole de garantie FEAGA: contrôles du financement par les États membres (abrog. règlement (CEE) n° 4045/89). Codification

2006/0265(CNS) - 26/05/2008 - Acte final

OBJECTIF: codification du règlement 4045/89/CEE relatif aux contrôles, par les États membres, des opérations faisant partie du système de financement par le Fonds européen agricole de garantie.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 485/2008 du Conseil relatif aux contrôles, par les États membres, des opérations faisant partie du système de financement par le Fonds européen agricole de garantie (version codifiée).

CONTENU : le présent règlement codifie le règlement 4045/89/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, relatif aux contrôles, par les États membres, des opérations faisant partie du système de financement par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section «garantie», et abrogeant la directive 77/435/CEE. Le nouveau règlement se substitue aux divers actes qui y sont incorporés; il en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR: 23/06/2008.

Fonds européen agricole de garantie FEAGA: contrôles du financement par les États membres (abrog. règlement (CEE) n° 4045/89). Codification

2006/0265(CNS) - 19/06/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Hans-Peter **MAYER** (PPE-DE, DE), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission au fond et approuve telle quelle, la proposition de la Commission visant à codifier le règlement sur les contrôles des opérations faisant partie du système de financement par le FEOGA-Garantie.